

30 janvier 2007

07.104

Interpellation Raymond Clottu**Urgence pour la demande de crédit pour l'alimentation en eau de la vallée de la Brévine**

L'eau est une des rares ressources que notre pays possède en abondance. Comme château d'eau de l'Europe, la Suisse joue un rôle important dans l'approvisionnement des pays voisins. Il est inadmissible qu'au XXI^e siècle un bassin de population d'environ 1500 habitants ainsi que son cheptel n'ait pas la garantie d'être correctement approvisionné en eau potable. Nous tenons également à rappeler au Conseil d'Etat qu'il y a quatre fromageries ainsi qu'une partie des 27 fermes ou maisons d'habitations des Hauts de la Vallée **non raccordées** qui viennent également s'approvisionner en eau à La Brévine. Vous n'êtes pas sans savoir que la population mentionnée ci-dessus a dû faire face ces dernières années à de sévères restrictions d'eau.

Le Conseil d'Etat sait bien que la solution envisagée pour l'alimentation en eau de notre Vallée depuis la commune du Locle n'a pas d'autre alternative raisonnable. Ce raccordement est d'une urgence sur laquelle nous devons insister car la situation des pompages qui assurent actuellement l'approvisionnement en eau de la Vallée de La Brévine est d'une précarité jamais atteinte et plusieurs fois durant ces trois dernières années on a frôlé voire même entamé la réserve incendie. Une question de sécurité publique se pose.

La situation précaire susmentionnée mérite que l'on prenne au sérieux ce dossier et que le décret concernant le raccordement du Syndicat des eaux de la vallée de La Brévine (SEVAB) au réseau du Locle soit soumis dans les plus brefs délais au Grand Conseil.

Dans l'hypothèse où le Grand Conseil accepte ce décret au début de cette année, on peut imaginer que les travaux commenceront au mieux dans la deuxième moitié de 2007.

Petit rappel à l'attention du Conseil d'Etat, et comme déjà mentionné par divers intervenants: dans son programme de législature, le Conseil d'Etat a considéré comme prioritaires les subventions pour les améliorations foncières.

En conclusion, nous serions reconnaissant au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat entend-il mettre tout en oeuvre pour que le décret soit soumis au Grand Conseil dans les plus brefs délais?
2. Le Conseil d'Etat peut-il nous donner la date à laquelle il compte soumettre ce décret au Grand Conseil?
3. Le Conseil d'Etat prend-il conscience que la sécurité publique se pose en cas d'incendie?
4. Qu'envisage de faire le Conseil d'Etat en cas de pénurie d'eau dans la Vallée?
5. Qu'en est-il du projet d'adduction des habitants de la Vallée non raccordés au réseau d'eau?
6. Le Conseil d'Etat est-il conscient que les habitants de la Vallée se sentent mis de côté?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.